



Infolettre de l'AEEM Édition automne 2024

Message de la présidente

Bonne rentrée! J'espère que vous avez pu recharger vos batteries et que vous êtes d'attaque pour la nouvelle année scolaire.

Maintenant que la convention collective provinciale 2023-2028 est signée, tous les paramètres sont en vigueur, y compris les changements relatifs au télétravail et aux journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant. De plus amples informations se trouvent [dans ce document](#). La CSEM a versé les rajustements salariaux rétroactifs sur la paye du 22 août 2024, ainsi que les intérêts dus en raison du retard de paiement. Les nouvelles échelles salariales sont également entrées en vigueur lors de la première période de paye de 2024-2025. Vous trouverez d'ailleurs plus de détails à ce sujet [dans ce mémo](#). Peter sera heureux de répondre aux questions concernant la rétro ou les nouvelles échelles salariales.

Maintenant que notre Comité exécutif a embauché un nouveau conseiller syndical, différents dossiers ont été redistribués entre Nadia, Peter, Domenico et Lori. Je vous invite à vous référer à [ce document](#) pour diriger votre courriel ou votre appel à la bonne personne. Comme Domenico Di Santo a démissionné de son poste au sein du Comité exécutif de l'AEEM pour assumer son nouveau rôle au bureau de l'AEEM, une élection partielle aura

lieu cet automne pour le poste de vice-président.e, éducation des adultes et formation professionnelle. De plus amples renseignements seront transmis à tous les membres en septembre.

Quels que soient les défis qui vous attendent au cours des prochains mois, je vous souhaite une magnifique année scolaire, dans le plaisir et la santé. Que cette année surpasse toutes les autres, et qu'elle s'accompagne d'expériences enrichissantes et de relations épanouissantes avec vos élèves.

— Lori

Contenu

[Calendriers scolaires](#)

[Comité de perfectionnement \(PIC\)](#)

[Échelles salariales 2024-2025](#)

[Modifications à la tâche 2023-2028](#)

[Compensation de la valeur ajoutée et journées de compensation](#)

[Congrès 2024 de l'APEQ](#)

[Formulaire de tâche \(secteur des jeunes\)](#)

[Comités 2024-2025](#)

[Nous joindre](#)

Calendriers scolaires



Vous trouverez les calendriers scolaires 2024-2025 de la CSEM des secteurs des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle [ici](#).

Comité de perfectionnement

Saviez-vous que vous pouvez faire une demande de fonds pour différents types de perfectionnement professionnel? Frais de scolarité universitaires, ateliers, projets collectifs, grandes conférences, cours de langue et test de compétence linguistique ne sont que quelques exemples d'activités qui peuvent être financées par le comité de perfectionnement CSEM-AEEM (PIC). Prenez connaissance des règles de financement et des dates limites, qui peuvent changer d'une année à l'autre. Nous vous enverrons le livret et le formulaire de demande dès qu'ils seront disponibles auprès de la CSEM.

Échelles salariales 2024-2025

Les paies de 2024-2025 seront versées du 22 août 2024 au 7 août 2025, un jeudi sur deux. Vous trouverez les échelles salariales en vigueur [ici](#), et sur le site de l'AEEM.

Modifications à la tâche 2023-2028

La convention collective provinciale 2023-2028 comporte beaucoup de changements à vos conditions de travail. [Ce document](#) pourra vous aider à mieux les comprendre et à en connaître les impacts sur votre tâche.

Compensation de la valeur ajoutée et journées de compensation



La politique de la CS qui prévoit une compensation pour le personnel enseignant prenant part à des activités parascolaires demeure en vigueur. Des dispositions de l'entente provinciale prévoient en outre une compensation en argent (appelée « valeur ajoutée »). **Beaucoup d'activités sont admissibles à une compensation en temps ET en argent.** En septembre, la direction doit consulter le conseil d'école sur la liste des activités approuvées pour l'année scolaire en cours et la faire circuler auprès du personnel. La compensation, qui peut aller jusqu'à 3 jours pour 60 heures et plus d'activités parascolaires, peut être prise à n'importe quel moment durant l'année scolaire, mais ne doit occasionner aucuns frais de suppléance. Ces journées doivent

faire l'objet d'une entente entre l'enseignant.e et la direction. La politique ne stipule pas qu'elles doivent être prises lors des dernières journées pédagogiques en juin. Il est conseillé de consigner par écrit les dates et heures consacrées aux activités afin d'éviter les conflits au moment de réclamer la compensation et/ou la valeur ajoutée.

[Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Congrès 2024 de l'APEQ



Le congrès de l'APEQ aura lieu les 17-18 octobre à l'Hôtel Bonaventure. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur les conférenciers principaux George Stroumboulopoulos, Anthony Johnson et D' James Makokis, les ateliers pré-congrès du 17 octobre et les ateliers des 17 et 18 octobre. N'oubliez pas que les activités pré-congrès du 17 octobre et la suppléance pour la journée sont admissibles au financement du comité de perfectionnement!

Formulaire de tâche (secteur des jeunes)

À l'automne, les enseignant.e.s sont invités à signer leur formulaire de tâche. **Assurez-vous que chaque groupe et matière enseignée, incluant la langue**

d'enseignement, est indiqué sur le formulaire. Le nombre d'élèves par groupe ainsi que le nombre de minutes passées avec chacun devraient aussi y figurer. Les totaux au bas du formulaire doivent aussi être remplis. Il revient à chaque enseignant.e de s'assurer que son formulaire reflète fidèlement sa tâche pour la présente année scolaire. Cette information est cruciale et peut avoir un impact sur la dotation et l'affectation dans les années suivantes.

Comités 2024-2025



L'AEEM sollicite de nouveau la participation des membres qui souhaitent siéger à l'un des comités internes de l'AEEM ou des comités paritaires AEEM-CSEM. Les personnes intéressées sont invitées à [remplir ce formulaire Google d'ici le vendredi 20 septembre 2024](#). Comités internes de l'AEEM : Finances et budget, Candidatures, Éducation des adultes et Formation professionnelle. Comités paritaires AEEM-CSEM : Politiques pédagogiques (CPP), sous-comités du CPP pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, Perfectionnement professionnel, Adaptation scolaire et Comité d'aide aux nouvelles et nouveaux enseignants (CANNE). Une description détaillée de chaque comité [peut être consultée ici](#).

Nous joindre



Le bureau de l'AEEM est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h 30 à 16 h le vendredi.

514.487.4580

4260, avenue Girouard, bur. 200, H4A 3C9

mta@mta-aeem.com

lori@mta-aeem.com

psutherland@mta-aeem.com

nadia@mta-aeem.com

domenico@mta-aeem.com